

Nos revendications en vue du procès de l'évasion fiscale à Dax le 9 janvier 2017

Comment mettre fin à l'impunité fiscale ?

Alors que les faucheurs de chaises ou des lanceurs d'alerte comme ceux du Luxleaks, Antoine Deltour, Raphaël Halet et Edouard Perrin, se retrouvent devant des tribunaux et sont même condamnés, nous n'acceptons pas l'impunité judiciaire dont jouissent de fait les délinquants fiscaux et leurs complices, banques et cabinets d'affaires. Même pris la main dans le sac, comme le PDG de Société Générale, F. Oudéa, qui a menti devant la commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale en prétendant n'avoir aucune activité à Panama, mais ne fait l'objet d'aucune poursuite.

Pour mettre fin à l'impunité fiscale, il faut se donner les moyens de traiter les fraudeurs et évadés fiscaux comme n'importe quels autres délinquants. Cela revient à renforcer chacun des maillons de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

1e revendication

Renforcer les effectifs et les moyens des administrations impliquées dans la traque des délinquants financiers

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), les douanes et Tracfin, l'organisme du ministère de l'Économie chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, sont en sous-effectifs chroniques.

Ainsi, alors que les pouvoirs publics prétendent avoir fait de la lutte contre la fraude fiscale une priorité, les services de contrôle de la DGFIP ont perdu 25% de leurs effectifs depuis 2010 : de 13 000 agents à 10 000 (en équivalents temps-pleins). Les suppressions d'emplois ont massivement touché les personnels administratifs indispensables au contrôle sur pièces et à la programmation du contrôle approfondi. Pourtant, alors que les agents ne parviennent déjà pas à traiter correctement de très nombreux dossiers faute de temps, l'échange automatique d'informations entre pays, qui devrait être opérationnel à partir de 2017, va nécessiter des moyens humains et matériels pour pouvoir traquer effectivement les fraudeurs.

Une situation inacceptable sachant qu'un agent du contrôle fiscal rapporte au budget de l'Etat plus de 20 fois ce qu'il coûte : 21 milliards € de droits et pénalités sont décidés chaque année, dont 60% sont effectivement recouvrés, soit un rendement moyen de 1,2 million € par agent !

Ce que nous proposons

la création de 10 000 emplois de contrôle sur les 5 prochaines années.

2e revendication

Faire sauter le verrou de Bercy

Cette revendication a une portée symbolique forte. Faire sauter le verrou de Bercy, c'est supprimer le monopole du ministre du Budget en matière d'ouverture de poursuites pénales : tout juge qui soupçonne un délit de fraude fiscale doit pouvoir décider de poursuivre le fraudeur présumé sans attendre l'autorisation du ministre du Budget. C'est un premier pas nécessaire pour établir sur des bases saines la coopération, aujourd'hui balbutiante, entre justice, police et services fiscaux, afin que les impôts dus soient recouverts et que les fraudeurs soient pénalement sanctionnés dans les cas les plus graves.

Ce que nous proposons

la suppression du monopole du ministre du Budget en matière de poursuites pénales contre les fraudeurs ainsi que la Commission des infractions pénales (CIF), pour ouvrir la voie à une véritable coopération « institutionnalisée » entre justice, police et services de contrôle fiscal.

3e revendication

Renforcer les effectifs et les moyens de la police fiscale et du parquet national financier

Il n'y a actuellement que 50 agents à la Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Fiscale (BNRDF), la « police fiscale ». Celle-ci dispose en outre de moyens d'investigation très insuffisants. Ainsi la spectaculaire et bienvenue perquisition chez Google le 24 mai 2016 a permis de récolter de 7 téraoctets de données, mais la BNRDF ne dispose que d'un vieux logiciel de traitement des données, installé sur un seul des postes informatiques, et qui requiert d'entrer les données 100 mégaoctets par 100 mégaoctets ! Il est urgent de renforcer les moyens humains et matériels de la police fiscale, dont les moyens d'investigation (infiltrations, écoutes, perquisitions, garde à vues...) sont complémentaires de ceux des agents du contrôle fiscal.

Quant aux magistrats spécialisés, leurs effectifs ont fondu comme neige au soleil : alors que le pôle financier de Paris comptait 27 juges d'instruction en 2001, ils n'étaient plus que 13 en 2007 et 8 en 2012. La création du Parquet national financier (PNF) suite à l'affaire Cahuzac est très loin d'avoir inversé la tendance, puisque le PNF ne compte que 16 magistrats spécialisés, dont plusieurs ont été transférés du parquet financier de Paris. Le PNF devrait également disposer d'une compétence exclusive en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Ce que nous proposons

- le rapprochement de la BNRDF et du service national de douane judiciaire (SNDJ) afin de créer un service national fiscal et douanier judiciaire (SNFDJ) placé sous l'autorité du parquet national financier ;
- la création rapide de 400 postes supplémentaires pour le SNFDJ ;
- la création de dizaines de postes supplémentaires de juges pour le parquet national financier.

4e revendication

Ouvrir l'éventail des peines pour les délinquants fiscaux et leur complices

Aujourd'hui, on compte chaque année seulement 70 à 80 condamnations à de la prison ferme pour fraude fiscale et il s'agit en général de petits patrons. La doctrine actuelle des pouvoirs publics permet aux grands délinquants fiscaux de négocier directement des amendes avec le fisc, ou dans le pire des cas, de se voir condamner à de la prison avec sursis.

Nous ne demandons pas la prison ferme pour tous, mais que les délinquants fiscaux soit traités comme les autres délinquants, avec des condamnations exemplaires pour les cas graves (montages sophistiqués, faux documents, etc) pour les fraudeurs, mais aussi leurs complices : banques, cabinets de conseil, avocats fiscalistes...

Ce que nous proposons

l'égalité de traitement entre les délinquants fiscaux et les autres délinquants avec l'alignement des peines prononcées pour fraude fiscale sur les autres types de délits : interdiction de gérer ou d'exercer une profession, privation de droits civiques, travaux d'intérêt général, prison...

Revendication transversale

Permettre à l'ensemble des acteurs de la lutte contre la délinquance fiscale de travailler main dans la main

Outre le renforcement des moyens, il est indispensable d'améliorer la coordination des services au niveau national : un fonctionnement coordonné du PNF, du nouveau SNFDJ, de TRACFIN et des services administratifs concernés est indispensable pour assurer une riposte adaptée et graduée allant de sanctions fiscales immédiates pour fraudes les plus simples à des condamnations pénales (qui n'excluent évidemment pas les pénalités fiscales) pour les fraudes graves ou complexes ou en cas de récidive.

L'échange réciproque d'informations entre justice, police et contrôle doit être permanent tout au long des procédures. Cette organisation doit s'accompagner d'un renforcement des moyens juridiques : échange automatique d'informations entre pays, reporting par pays, déclaration des bénéficiaires réels des trusts et sociétés, des montages et des prix de transferts...

Revendication démocratique

En finir avec le pantouflage

Enfin, il est indispensable de casser l'esprit de connivence qui règne entre les dirigeants des banques et des multinationales et certains corps de hauts fonctionnaires. C'est l'une des causes profondes de l'extrême tolérance envers la délinquance financière. Pour y arriver, nous revendiquons l'interdiction effective du pantouflage, pour la séparation de l'État et des banquiers.

A titre d'exemple, selon l'annuaire des anciens élèves de l'ENA, les quatre principales banques françaises emploient 78 énarques : plus que n'importe quel ministère ! Au total le secteur financier emploie plus de 300 énarques (<https://www.les-crisis.fr/enarchie-bancaire/>). Les énarques banquiers reviennent régulièrement occuper des fonctions régaliennes, comme gouverneur de la Banque de France (M. Villeroy de Galhau, ancien Directeur Général de BNP Paribas) ou ministre de l'économie (M. Macron, ex-associé de la banque Rothschild).

La loi actuelle impose un délai de 3 ans (c'était 5 ans jusqu'en 2007) pour un fonctionnaire qui veut se faire embaucher par une entreprise avec laquelle il a eu des relations dans l'exercice de ses fonctions. C'est la Commission de déontologie de la Fonction publique, composée de magistrats et de hauts fonctionnaires, qui doit vérifier la chose. En pratique, cette Commission est complaisante et discréditée, comme l'a montré la ridicule affaire Pérol (passé sans transition de l'Élysée à la présidence du groupe BPCE dont il avait décidé la création en tant que conseiller de Sarkozy).

Ce que nous proposons

- l'extension de l'interdiction de principe du pantouflage à l'ensemble du secteur d'activité (si un haut-fonctionnaire a été en relation avec une banque, il ne peut pantoufler dans aucune autre banque)
- le retour à un délai de 5 ans pour les exceptions,
- le remplacement de la Commission de déontologie par un jury de citoyens, tiré au sort et renouvelable chaque année, qui se prononceront au cas par cas sur les exceptions.

Impact positif de ces mesures

La mise en œuvre de ces mesures auraient des conséquences extrêmement positives sur plusieurs plans :

- La lutte contre le chômage par la création de milliers d'emplois utiles dans l'administration, les services d'investigation et la magistrature ;
- La justice fiscale par la baisse significative du montant de la fraude et de l'évasion fiscale ;
- La transition sociale et écologique, avec la mobilisation de dizaines de milliards d'euros pour financer les urgences sociales et écologiques
- La démocratie, avec la séparation de l'État et des banquiers qui permettrait enfin de mettre au pas la finance et les évadés fiscaux.

De manière plus générale, s'attaquer à l'impunité fiscale contribuerait à redonner confiance dans l'action politique en promouvant l'équité judiciaire et fiscale et en démontrant qu'aucun citoyen et qu'aucune multinationale même riches et puissants ne peuvent se soustraire à l'impôt.